

Avis aux demandeurs de visa chinois

I. Pièces de base à fournir

I) Passeport

L'original du passeport valable au moins 6 mois avec au moins 2 pages vierges. Une photocopie de la page où se situe la photo et les données personnelles. La validité du passeport doit être d'au moins 15 mois si vous demandez un visa de multiples entrées pour un an.

II) « Formulaire de demande de visa pour la République populaire de Chine »

III) Le titre de séjour ou un visa d'établissement ordinaire (exigée pour toute demande déposée en dehors du pays du demandeur)

Les demandeurs de visa non congolais doivent être munis d'un permis de séjour d'une validité de plus de 6 mois, délivré par la RDC, et préparer une photocopie de cette page.

IV) Pour les titulaires d'un ancien passeport chinois ou les personnes ayant un ancien visa pour la Chine (applicable au citoyen étranger ayant eu la nationalité chinoise)

Pour votre première demande de visa, vous devez présenter l'original de votre ancien passeport chinois et la photocopie de la page où se situe la photo et les données personnelles; si vous avez

obtenu dans le passé un visa pour la Chine et demandez un nouveau visa avec votre passeport étranger renouvelé, vous devez fournir la photocopie de la page où se situent votre photo et les données personnelles de l'ancien passeport et la photocopie de l'ancien visa pour la Chine. (Si le nom figurant sur le nouveau passeport est différent de celui figurant sur l'ancien, il faut également fournir une attestation officielle du changement de nom.)

II. D'autres pièces supplémentaires à fournir

I) Visa C

Pour membre d'équipage de train, d'avion et de bateau, conducteur du transport international ainsi que les membres de famille des membres d'équipages de bateau susmentionnés les accompagnant

Une lettre de garantie de la société de transport étrangère ou une lettre d'invitation d'une unité compétente en Chine.

II) Visa D

Pour personne souhaitant résider de façon permanente en Chine

1. L'original et la photocopie de la lettre de confirmation du statut du résident permanent en Chine des étrangers délivrée par le Ministère de la Sécurité Publique de Chine.

Attention :

Le titulaire du visa doit déposer, dans les 30 jours suivant son arrivée sur le territoire chinois, une demande de résidence, aux

bureaux locaux de l'administration de la sécurité publique chargée de l'entrée et de la sortie du territoire chinois du lieu de résidence prévu (au moins à l'échelon administratif du district).

III) Visa F

Pour personne prévoyant d'aller en Chine dans le cadre d'échange, de visite ou d'étude)

Lettre d'invitation des unités autorisées, TE (Invitation Letter of Duly Authorized Unit) ou de la lettre de confirmation de l'invitation (Confirmation Letter of Invitation) avec la liste des invités (Name list of the invited) jointe ou de la lettre d'invitation des spécialistes étrangers.

La réservation du billet d'avion aller-retour.

La réservation d'hôtel ou d'autres attestations d'hébergement durant le séjour en Chine.

Une attestation financière (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage), par exemple le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers, l'attestation de revenu ou la lettre de mission indiquant la prise en charge du frais du voyage du demandeur de visa (si les frais sont pris en charge par une société qui est l'employeur du demandeur de visa).

IV) Visa J1 et visa J2

Pour journaliste étranger prévoyant de travailler en Chine pour la presse étrangère

La lettre de notification de visa délivrée par la Direction de la Presse du Ministère des Affaires Etrangères de Chine et la lettre

officielle délivrée par la presse concernée.

Le demandeur doit contacter d'abord le service politique de l'Ambassade.

V) Visa L

Pour les touristes

1. Une lettre d'invitation de tourisme (Invitation Letter for Tourist) des unités de tourisme autorisées ou une lettre d'invitation d'une unité d'accueil touristique ou d'un particulier en Chine. Dans le dernier cas, la lettre d'invitation doit comporter les informations suivantes :

(1) Informations personnelles sur l'invité : nom, sexe, date de naissance, numéro de passeport, etc. ;

(2) Informations sur le programme de la visite de l'invité : date d'arrivée et de départ, lieux de visite, etc. ;

(3) Informations sur l'unité d'accueil touristique ou le particulier qui fait l'invitation : nom, numéro de téléphone, adresse, sceau de l'unité et signature de son représentant légal ou de la personne concernée.

Si l'invitation est faite par un particulier, une photocopie de la pièce d'identité et du visa de résidence de ce dernier est demandée.

2. La réservation de billet d'avion aller-retour et d'hôtel et l'itinéraire en Chine

3. Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du

voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

VI) Visa M

Pour personne prévoyant d'aller en Chine pour faire du commerce

1. Une lettre d'invitation (TE) (Invitation Letter (TE)) ou une lettre de confirmation de l'invitation (Confirmation Letter of Invitation) avec la liste des invités jointe (Name list of the invited) ou une lettre d'invitation des spécialistes étrangers

2. Une licence d'affaires de la société invitant le demandeur et la photocopie de pièce d'identité du représentant légal de celle-ci

3. Une licence d'affaires du demandeur

4. La réservation d'avion aller-retour.

5. La réservation d'hôtel ou l'attestation d'hébergement en Chine.

6. Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers et l'attestation de revenu (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage)

(2) la lettre de mission indiquant la prise en charge des frais du voyage du demandeur de visa et le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers de la société (si les frais sont pris en charge par la

société où le demandeur travaille).

VII) Visa Q1

Pour membre de famille des citoyens chinois ou des étrangers en résidence permanente en Chine, qui souhaite aller en Chine pour le regroupement familial (conjoint, parents, parents des conjoints, enfants, conjoints des enfants, frères et sœurs, grands-parents paternels, grands-parents maternels, petits-enfants paternels et petits-enfants maternels), ainsi que les enfants dont les parents prévoient de les placer chez un membre de famille en Chine pour un séjour sous tutelle

1. La lettre d'invitation émise par un citoyen chinois domicilié en Chine ou un étranger en résidence permanente en Chine. Cette lettre doit comporter les informations suivantes :

(1) Les informations personnelles sur l'invité : nom, sexe, date de naissance, numéro de passeport, etc. ;

(2) Les informations sur la visite : motif de la visite, date d'arrivée prévue, lieu de séjour prévu, durée de séjour prévue, relation avec la personne invitante, source de financement pour les dépenses, etc.

(3) Les informations sur la personne qui invite: nom, numéro de téléphone, adresse, numéro de la carte d'identité, signature, etc.

2. La photocopie de la carte d'identité chinoise ou du passeport étranger ainsi que de la carte de résidence permanente en Chine de la personne qui invite.

3. L'original et la photocopie de l'attestation de lien de parenté

(conjoint, parents, parents des conjoints, enfants, conjoints des enfants, frères et sœurs, grands-parents paternels, grands-parents maternels, petits-enfants paternels et petits-enfants maternels) entre la personne invitante et l'invité (acte de mariage, acte de naissance, attestation de lien de parenté délivrée par le commissariat de police ou par un notaire)

4. Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

Attention :

Le titulaire du visa doit déposer, dans les 30 jours suivant son arrivée sur le territoire chinois, une demande de résidence, aux bureaux locaux de l'administration de la sécurité publique chargée de l'entrée et de la sortie du territoire chinois du lieu de résidence prévu (au moins à l'échelon administratif du district).

VIII) Visa Q2

Pour membre de famille des citoyens chinois résident en Chine ou des étrangers en résidence permanente en Chine, qui souhaite aller en Chine pour une visite familiale (pour une durée inférieure à 180 jours)

1.La lettre d'invitation émise par un citoyen chinois domiciliés en Chine ou un étranger en résidence permanente en Chine. Cette lettre doit comporter les informations suivantes :

(1)Les informations personnelles sur l'invité : nom, sexe, date de naissance, numéro de passeport, etc. ;

(2)Les informations sur la visite : motif de la visite, date d'arrivée prévue, lieu de séjour prévu, durée de séjour prévue, relation avec la personne invitante, source de financement pour les dépenses, etc.

(3) Les informations sur la personne qui invite: nom, numéro de téléphone, adresse, signature, etc.

2.La photocopie de la carte d'identité chinoise ou du passeport étranger ainsi que de la carte de résidence permanente de la personne qui invite.

3.L'original et la photocopie de l'attestation de lien de parenté(conjoints, parents, parents des conjoints, enfants, conjoints des enfants, frères et sœurs, grands-parents paternels, grands-parents maternels, petits-enfants paternels et petits-enfants maternels) entre la personne invitante et l'invité (acte de mariage, acte de naissance, attestation de lien de parenté délivrée par le commissariat de police ou par un notaire)

4.La réservation du billet d'avion aller-retour

5.Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du

voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

IX) Visa S1

Pour conjoints, parents, enfants de moins de 18 ans, parents des conjoints souhaitant aller en Chine pour une visite familiale chez un étranger qui séjourne en Chine pour y travailler ou faire des études et ceux qui souhaitent séjourner en Chine pour des affaires personnelles. La durée de leur séjour en Chine est supérieure à 180 jours

1.La lettre d'invitation émise par un étranger résidant en Chine. Cette lettre comporte les informations suivantes :

(1)Les informations personnelles sur l'invité : nom, sexe, date de naissance, numéro de passeport, etc. ;

(2)Les informations sur la visite : motif de la visite, date d'arrivée prévue, lieu de séjour prévu, durée de séjour prévue, relation avec la personne invitante, source de financement pour les dépenses, etc.

(3) Les informations sur la personne qui invite: nom, numéro de téléphone, adresse, signature, etc.

2.La photocopie du passeport et de la carte de séjour de la personne qui invite

3.L'original et la photocopie de l'attestation de lien de parenté

(conjoint, parents, enfants moins de 18 ans, parents des conjoints) entre le demandeur de visa et la personne qui invite (acte de mariage, acte de naissance, attestation de lien de parenté délivrée par le commissariat de police ou par un notaire)

4. Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

Attention:

Le titulaire du visa doit déposer, dans les 30 jours suivant son arrivée sur le territoire chinois, une demande de résidence, aux bureaux locaux de l'administration de la sécurité publique chargée de l'entrée et de la sortie du territoire chinois du lieu de résidence prévu (au moins à l'échelon administratif du district).

X) Visa S2

Pour membres de famille (conjoint, parents, parents des conjoints, enfants, conjoints des enfants, frères et sœurs, grands-parents paternels, grands-parents maternels, petits-enfants paternels ou petits-enfants maternels) d'un étranger qui séjourne ou réside en Chine pour y travailler ou faire des études et ceux qui souhaitent séjourner en Chine pour des affaires personnelles. Leur

durée de séjour en Chine est inférieure à 180 jours

1.La lettre d'invitation émise par un résidant étranger en Chine. Cette lettre comporte les informations suivantes :

(1)Les informations personnelles sur l'invité : nom, sexe, date de naissance, numéro de passeport, etc.

(2)Les informations sur la visite : motif de la visite, date d'arrivée prévue, lieu de séjour prévu, durée de séjour prévue, relation avec la personne invitante, source de financement pour les dépenses, etc.

(3) Les informations sur la personne qui invite: nom, numéro de téléphone, adresse, signature, etc.

2.La photocopie du passeport et de la carte de séjour de la personne qui invite.

3.L'original et la photocopie de l'attestation de lien de parenté entre le demandeur de visa et la personne qui invite (acte de mariage, acte de naissance, attestation de lien de parenté délivrée par le commissariat de police ou par un notaire).

4.La réservation du billet d'avion aller-retour

5.Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si

les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

XI) Visa X1

Pour personnes qui souhaitent faire des études de longue durée de plus de 180 jours

1.L'original et la photocopie de la notification d'admission délivrée par une école ou d'autres organismes compétents en Chine

2.L'original et la photocopie du « Formulaire de demande de visa pour les études en Chine » (formulaire JW201, JW202 ou DQ)

3.L'original et la photocopie du résultat d'un examen médical

4.Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

5.La réservation du billet d'avion aller-retour

Attention:

Le titulaire du visa, doit déposer, dans les 30 jours suivant son arrivée sur le territoire chinois, une demande de résidence, aux bureaux locaux de l'administration de la sécurité publique chargée de l'entrée et de la sortie du territoire chinois du lieu de résidence prévu (au moins à l'échelon administratif du district).

XII) Visa X2

Pour personnes qui souhaitent faire des études de courte durée de moins de 180 jours

1.L'original et la photocopie de la notification d'admission délivrée par une école ou d'autres organismes compétents en Chine

2.L'original et la photocopie du « Formulaire de demande de visa pour les études en Chine » (formulaire JW201, JW202 ou DQ)

3.L'original et la photocopie du résultat d'un examen médical

4.Une attestation financière

(1) le relevé du compte bancaire personnel des 6 mois derniers (si le demandeur de visa assume lui-même les frais du voyage)

(2) le relevé du compte bancaire des 6 mois derniers d'un proche avec une lettre de prise en charge signée, une photocopie de la pièce d'identité de celui-ci et l'attestation de lien de parenté (si les frais sont pris en charge par un proche du demandeur)

5.La réservation du billet d'avion aller-retour

XIII) Visa Z

Pour personnes souhaitant travailler en Chine

1.Lettre de notification de permis de travail pour les étrangers en RPC (délivrée par Bureau national des Affaires des Experts étrangers)

Attention:

Le titulaire du visa, doit déposer, dans les 30 jours suivant son arrivée sur le territoire chinois, une demande de résidence, aux bureaux locaux de l'administration de la sécurité publique chargée

de l'entrée et de la sortie du territoire chinois du lieu de résidence prévu (au moins à l'échelon administratif du district).

III. Remarque importante :

I) Si nécessaire, le consul peut demander des documents supplémentaires ou un entretien avec le demandeur de visa.

II) Les agents consulaires ont le droit de fixer le délai de validité, la durée de séjour et le nombre d'entrées selon les documents et les informations données.

III) La lettre d'invitation(TE) et celle de confirmation de l'invitation sont faites par l'unité ou le particulier qui invite le demandeur en Chine.

IV) A partir du 15 juillet 2021, l'Ambassade de Chine en RDC a chargé le Centre de visa de Chine de collecter les empreintes digitales de tous les demandeurs de visa.

Les personnes suivantes sont exemptées:

1. âgées de moins de 14 ans ou de plus de 70 ans;
2. titulaires de passeport diplomatique ou ceux qui demandent les visas diplomatique, de service ou de courtoisie;
3. ayant demandé un visa et enregistré les empreintes digitales auprès du même centre de visa avec un même passeport, la prise des empreintes digitales est valable pour une durée de 5 ans;
4. dont les 10 doigts sont endommagés ou dont aucune empreinte digitale ne peut être collectée;

Veillez noter que les demandeurs doivent se rendre en personne au Centre de visa pour enregistrer les empreintes

digitales. L'usurpation d'empreintes digitales d'autrui entraînera le refus d'entrée sur le territoire chinois, et toutes les conséquences en résultant seront assumées par le demandeur en question.

IV. Adresse et Horaire

1.Adresse: Le Centre de Visa Chinois (Immeuble Gallery LUKUSA, Avenue LUKUSA, Gombe, Kinshasa)

2.Horaire: 08:00--13:00 (du lundi au jeudi); 08:00-12:00 (le vendredi)

3.Site web:www.visaforchina.org;téléphone: +243 829783977